



Montpellier, le 13 décembre 2012

Vente d'installations à Grammont : La Ville de Montpellier et le MHSC officialisent leur accord

En septembre dernier, la Ville de Montpellier confirmait qu'elle avait répondu favorablement à la proposition du MHSC d'acquérir les installations que ce dernier occupe à Grammont en vue de les moderniser.

Aujourd'hui, la Ville et le MHSC officialisent leur accord sur cette vente qui se réalisera dans les semaines à venir.

Les motifs de cette vente

Cette cession permettra d'abord de pérenniser l'implantation du MHSC sur le territoire communal, un objectif poursuivi par la Ville comme celui de conforter Grammont dans son rôle de pôle sportif.

Ce sera ensuite l'occasion pour la Ville de moderniser son patrimoine. Le produit sera affecté d'une part à la reconstitution sur le site de Grammont de terrains de foot et d'autre part à un programme d'équipements sportifs de proximité dans les quartiers.

La Ville précisera de façon détaillée les projets qui seront financés au cours du premier semestre 2012, à l'occasion d'une décision modificative du budget.

Du côté du MHSC, l'intérêt est de pouvoir disposer d'installations sportives modernes et adaptés aux besoins d'un club de haut niveau.

Le montant de la transaction

La Ville a particulièrement veillé à ses intérêts patrimoniaux. Le montant de la transaction correspond à l'estimation effectuée par le service des Domaines soit, 6,5 millions d'euros.

Les sites concernés par la vente

La Ville s'apprête à vendre au MHSC 8 terrains (5 en herbe et 3 synthétiques) dont 2 sont à usage mixte, ainsi que le bâtiment occupé jusqu'à présent par l'École supérieure de journalisme de Montpellier. Cette dernière fera l'objet d'un relogement par la Ville dans des délais précisés dans l'acte de vente.

Au total, la superficie mis à la vente représentent 9,6 hectares de terrain (terrains de football, abords et parking) et de locaux (école de formation pour jeunes sportifs, siège administratif, locaux de l'Ecole de Journalisme de Lille).

Globalement, les installations et bâtiments concernés par cette transaction sont ceux que le club occupe déjà dans le cadre d'un bail signé avec la Ville, en cours depuis de nombreuses années. Cette vente ne modifiera pas la physionomie du domaine de Grammont, sinon par la modernisation des infrastructures du Club et de celles de la Ville.

Le Centre équestre ainsi que les terrains de tennis sont exclus de cette négociation.

Site de Grammont – installations concernées par la vente

